

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUULT, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 266

**Vacations d'un animateur au sein des établissements culturels de la Ville d'AJACCIO
(Espace Diamant, Musée, Médiathèques...).**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville souhaite renforcer, dans le cadre de sa politique culturelle, les actions menées en faveur du livre et des arts plastiques ; il s'agit de développer et de valoriser un programme d'animations déjà existant autour du livre, de la lecture et des arts plastiques et de mettre en place des événements spécifiques dans ces domaines.

La dynamique de la lecture publique qui a été mise en œuvre depuis quelques années pourrait être accompagnée par la création d'évènements (printemps des poètes ou autre rencontre, festival) à initier visant à la valorisation du livre et de la lecture afin de remplir la mission culturelle et éducative qui est la sienne. L'action culturelle que la ville souhaite mettre en place a pour but de mettre en valeur les collections, de s'efforcer de susciter les curiosités, de favoriser la rencontre au sein des établissements de la ville dédiés à la lecture mais également au sein d'autres lieux de l'espace urbain, de porter le débat.

Le domaine des arts plastiques est un domaine nouvellement investi par la Ville avec l'ouverture d'un espace d'exposition (Espace Diamant) plus particulièrement destiné à l'art contemporain et la mise en place de résidences de création (Atelier d'artiste de la rue Fesch). Les actions menées si elles connaissent un succès certain méritent cependant de se voir confortées par des événements spécifiques qui permettent leur valorisation (création d'outils pédagogiques, et conception d'une exposition spécifique pour la ville d'Ajaccio qui pourrait ainsi devenir récurrente) Dans ce domaine les actions à mener doivent permettre une meilleure compréhension et une ouverture à l'art contemporain. Ce travail d'éducation et d'accompagnement s'inscrit dans la politique de démocratisation de la culture que la Ville entend mener.

Les événements qui seront mis en œuvre devront s'inscrire en synergie avec les actions menées par les différents établissements culturels de la ville mais également d'autres directions et services municipaux.

Les actions à développer et à mettre en place dans les domaines de la lecture et des œuvres plastiques nécessitent compte tenu de leur spécificité et de leur caractère ponctuel de faire appel à l'intervention un personnel vacataire.

Le vacataire sera chargé de concevoir et de réaliser des animations autour du livre, de la lecture et des arts plastiques, selon les modalités suivantes :

- deux vacations hebdomadaires chacune équivalant à 7,5 heures d'intervention, soit 15 heures par semaine.
- La durée d'intervention est prévue de novembre 2011 à juin 2012, soit, au maximum 35 semaines.
- Le coût d'une vacation de 7,5 heures se monte à 145,27 € (cent quarante cinq euros 27 centimes).

Considérant les termes de l'article 1, dernier alinéa du décret 88-145 du 15 février 1988.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de vacation de prestation de service au profit de la direction de la culture de la ville d'Ajaccio

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour l'exercice 2011 et seront proposés à l'inscription du budget de la ville pour 2012, sur le chapitre 012.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de vacation de prestation de service relative aux actions menées en faveur du livre et des arts plastiques, dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Ajaccio.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville pour l'exercice 2011 et seront proposés à l'inscription du budget de la ville pour 2012, au chapitre 012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL oui l'exposé de Mme LUCIANI, Adjointe Déléguée, et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,
Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Considérant les termes de l'article 1, dernier alinéa du décret n° 88. 145 du 15 février 1988,
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de vacation de prestation de service au profit de la direction de la culture de la ville d'Ajaccio
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres ou représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de vacation de prestation de service relative aux actions menées en faveur du livre et des arts plastiques, dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Ajaccio.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour l'exercice 2011 et seront proposés à l'inscription du budget de la ville pour 2012, au chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI